

2020

(**décision modificative n°1**)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**métropole
GrandNancy**

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2020

Comme chaque année, la première décision modificative (DM) de l'exercice comporte l'inscription des affectations de résultats de fin d'exercice 2019 délibérées à l'issue du vote du compte administratif (cf. délibération précédente).

Cette DM n° 1 de l'exercice 2020 a la particularité d'intégrer les premiers effets financiers de la crise sanitaire actuelle, avec notamment la perte de recettes fiscales et tarifaires et les engagements financiers dont le principe a été validé lors du conseil métropolitain du 12 juin dernier (mesures sanitaires, notamment matériel de protection, soutien au tissu économique, lutte contre la précarité...). Ces inscriptions budgétaires sont regroupées dans une **première partie**.

La **deuxième partie** comporte des inscriptions urgentes ou complémentaires pour lesquelles les informations au moment de la préparation du budget primitif 2020 n'étaient pas connues.

Enfin, la **troisième partie** correspond au tableau des virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement), conformément au règlement budgétaire et financier voté en Conseil métropolitain du 8 février 2019.

La présentation des ajustements est proposée par grandes typologies de dépenses pour la section de fonctionnement et par autorisations de programme – opérations pour la section d'investissement.

Une DM n° 2 est prévue à la rentrée afin d'intégrer les suites des conséquences financières de la crise sanitaire et la transcription financière des premières mesures du nouveau mandat, en particulier pour lutter contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et pour améliorer l'offre de mobilités.

☆☆☆

PRESENTATION CONSOLIDEE DE LA DM1	page	7
I – DEPENSES ET RECETTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE	page	9
II – AUTRES DEPENSES ET RECETTES	page	23
III – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE		
Section de fonctionnement : virements de crédits à l’intérieur d’un même CR d’un chapitre à un autre chapitre	page	33

Présentation consolidée de la DM1

Les tableaux de synthèse

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			<i>Total</i>
Tous budgets			
Budget principal	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 014 000	
	Autres dépenses supplémentaires	1 316 477	2 330 477
Congrès événements	Autres dépenses supplémentaires	190 000	190 000
Transports	Autres dépenses supplémentaires	17 725	17 725
Total budgets	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 014 000	
	Autres dépenses supplémentaires	1 524 202	2 538 202

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			<i>Total</i>
Tous budgets			
Budget principal	Autres recettes supplémentaires	180 000	
	Emprunts	2 150 477	2 330 477
Congrès événements	Emprunts	190 000	190 000
Total budgets	Autres recettes supplémentaires	180 000	
	Emprunts	2 340 477	2 520 477

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			<i>Total</i>
Tous budgets			
Budget principal	Economies liées à la crise sanitaire	-456 600	
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	2 873 312	2 416 712
	Autres économies	-456 468	
	Autres dépenses supplémentaires	1 111 871	655 403
Eau	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	15 000	15 000
Assainissement	Economies liées à la crise sanitaire	-275 000	
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	10 000	-265 000
Stationnement	Autres dépenses supplémentaires	19 600	19 600
Locations immobilières	Autres dépenses supplémentaires	36 500	36 500
Total budgets	Economies liées à la crise sanitaire	-731 600	
	Dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire	2 898 312	
	Autres économies	-456 468	
	Autres dépenses supplémentaires	1 167 971	2 878 215

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			<i>Total</i>
Tous budgets			
Budget principal	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-344 524	
	Perte des autres recettes due à la crise sanitaire	-68 500	
	Subventions supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 107 417	
	Autres recettes supplémentaires	105 260	799 653
Eau	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-245 000	-245 000
Assainissement	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-145 000	-145 000
Stationnement	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-900 000	
	Autres recettes supplémentaires	437 876	-462 124
Locations immobilières	Autres recettes supplémentaires	72 000	72 000
Transports	Perte des autres recettes due à la crise sanitaire	-10 880 000	
	Autres recettes supplémentaires	65 061	-10 814 939
Total budgets	Perte des recettes tarifaires due à la crise sanitaire	-1 634 524	
	Perte des autres recettes due à la crise sanitaire	-10 948 500	
	Subventions supplémentaires liées à la crise sanitaire	1 107 417	
	Autres recettes supplémentaires	680 197	-10 795 410

I – DEPENSES ET RECETTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 1 014 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : + 1 014 000 €

Opération Maintenance et gestion du développement économique

Afin d'amortir l'impact de la crise économique induite par la pandémie du COVID 19, la Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent notamment un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par cette crise sanitaire. C'est un fonds de 44 M€, le fonds « Résistance » qui a ainsi été constitué par les collectivités et la Banque des territoires. Il se compose d'un soutien socle de la Région Grand Est et de la Banque de Territoires de 2 €/hab. chacun (11 M€ pour la Région Grand Est et autant pour la Banque des Territoires), soit 22 M€, et d'une contribution de 2 €/hab. pour chaque collectivité participante (10 départements et 149 EPCI). La Métropole du Grand Nancy ayant répondu favorablement à cette initiative, il convient de prévoir **514 000 €** à la Région de participation à ce fonds. Les avances concernant les entreprises et associations de l'agglomération nancéienne satisfaisant aux critères d'éligibilité et sollicitant ce soutien seront alors gérées par la Région en lien avec la Métropole et les remboursements d'avance feront l'objet a posteriori de recettes pour le Grand Nancy.

Pour relancer une économie mise à l'arrêt, dont les capacités productives et la consommation ont été sérieusement impactées, la Métropole souhaite développer le patrimoine productif, en soutenant l'entrepreneuriat local et en misant sur une reconnexion des demandes et consommations locales. Dans cette perspective, par délibération n° 5 du 12 juin 2020, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée à soutenir en direct des entreprises et des projets entrepreneuriaux locaux visant à ré-enraciner et à diversifier la production sur le territoire, en s'appuyant sur les ressources stratégiques métropolitaines. Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre de conventions à finaliser avec la Région Grand Est, chef de file du développement économique selon la loi NOTRe. Ils visent à développer l'entrepreneuriat métropolitain afin qu'il réponde aux besoins locaux, à renforcer l'ancrage local des unités de production, à diversifier l'emploi local, à réduire la dépendance de la Métropole aux ressources extérieures et ainsi à réduire son empreinte environnementale. Il s'agit par ailleurs d'accompagner la montée en gamme du tissu économique métropolitain en complétant les chaînes de valeur, en renforçant son système alimentaire local et en développant les "exportations" métropolitaines. Une enveloppe de **500 000 €** est ainsi constituée sur 2020, permettant d'octroyer des subventions d'équipements pour ce type de projets entrepreneuriaux.

Concernant le commerce et l'artisanat, véritable poumon économique du territoire, la Métropole souhaite appuyer et accélérer la reprise de ces secteurs durement frappés mais aussi encourager leur adaptation aux nouveaux comportements d'achat, passant par un soutien à leur transition numérique. Un des premiers axes d'action qui s'est ainsi dégagé consiste au lancement d'une plate-forme de e-commerce locale, accessible à tous les commerçants et artisans, proposant une gamme de services enrichie (e-boutique, solutions de « click and collect », livraison multimodale). Son objectif est de permettre aux commerçants et artisans (notamment les commerçants indépendants, les artisans d'art, les producteurs locaux...) de gagner en visibilité, de proposer de nouveaux services et de développer leur chiffre d'affaires.

Le Grand Nancy se propose ainsi de mettre en place cette plateforme à partir de juin 2020 et de la financer jusqu'à la fin de l'année 2020. Le coût de la licence représente **45 000 €**.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 2 416 712 €

RECETTES : + 694 393 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES : + 300 000 €

La Métropole du Grand Nancy souhaite mener une étude sur le « métabolisme économique local afin d'identifier les secteurs et produits qui présentent les meilleures opportunités de diversification et de nouvelles activités, mais aussi les marchés locaux à renforcer. Le cabinet recruté pour mener cette étude sera également chargé d'animer des débats et de construire une stratégie de relance par le local pour repenser le développement économique du territoire, aux côtés des acteurs économiques, en tenant compte des conséquences de la crise sanitaire et des enjeux de transitions écologique et numérique. Le coût est estimé à **45 000 €**.

Il s'agit également de développer un plan de communication pour aider à la reprise de l'activité économique en appui au plan de relance par le local (plan média sur les aides développées en direction des entreprises, communication sur le lancement et les activités de la plate-forme de e-commerce locale, développement de supports communicationnels...). Le coût est de **93 000 €**.

Dans le cadre du projet de relance, la Métropole a décidé, lors de son Conseil du 12 juin dernier, de réserver une enveloppe budgétaire de **150 000 €** sur 2020 pour permettre de conclure des partenariats de soutien au fonctionnement des entreprises (ingénierie projet), s'engageant dans la mise en œuvre de nouveaux développements pour relancer leur activité, accélérer les transitions écologique et numérique (sauts productifs ...) et contribuer à la réduction des « fuites économiques ».

Le lancement d'une plate-forme de e-commerce proposant des solutions d'achat en ligne, de « click and collect » et de livraison doit permettre aux commerçants et artisans locaux de développer leur chiffre d'affaires et de soutenir la reprise d'activité. Outre le coût de la licence, il est également prévu **12 000 €** pour assurer la maintenance et la gestion comptable et financière du dispositif.

En complément de ces mesures prises pour protéger le tissu économique et soulager la trésorerie des entreprises, la Métropole se mobilise sur une série d'actions présentées lors de ce Conseil métropolitain du 23 juillet 2020.

Ces actions seront transcrites comptablement lors de la prochaine décision modificative. Il s'agira notamment :

- des mesures d'exonérations des loyers, charges et droits de terrasse sur la période de confinement du 16 mars au 10 mai 2020 évaluées à 192 000 €, portant ainsi le montant des terrasses commerciales fermées à 38,88 €/m²/an en lieu et place de 133,31 €/m²/an,
- du dégrèvement des redevances et des charges pour l'ASNL et le SLUC Basket pendant l'ensemble de la période de fermeture administrative du stade Marcel Picot et du Palais des Sports Jean Weille, soit 5 mois à compter du 17 mars 2020 pour une enveloppe estimée à 171 410 € HT,
- du plan de soutien au commerce dans le cadre de la plateforme e-commerce locale et des bons d'achat bonifiés à valoir chez les commerçants. Pour la mise en place de l'opération des bons d'achat de la Ville de Nancy, une enveloppe budgétaire de 500 000 € sera portée par la Métropole et fera l'objet d'une recette équivalente qui sera versée par la Ville de Nancy dans le cadre d'une convention. Par ailleurs, 36 000 € seront à prévoir pour la prise en charge des frais de gestion comptable du dispositif par la plateforme Achetez Grand Nancy.fr, dépense qui fera également l'objet d'une recette de la Ville de Nancy,
- une enveloppe de 40 000 € sera à créditer pour soutenir le délégataire de service public sur la gestion et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nancy pour lui permettre d'appliquer cette mesure métropolitaine auprès des entreprises locataires du site.

L'incidence financière du dégrèvement exceptionnel des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises (CFE) dans le cadre du plan de soutien de l'Etat au secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel, dont le coût pour la Métropole est estimé à 567 988 €, sera portée au Budget Primitif 2021. En effet, si le dégrèvement porte sur la cotisation 2020 de CFE, il a été précisé que le prélèvement sur les « douzièmes » de fiscalité perçus par les collectivités n'interviendrait qu'à partir de 2021.

SOLIDARITE ET HABITAT

DEPENSES : + 2 235 700 €

Dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à la COVID 19, une enveloppe exceptionnelle de **1 502 000 €** est portée en décision modificative au titre de la santé bien-être pour l'achat de masques, blouses, combinaisons et lunettes de protection. La Métropole a acheté pour le compte des communes des masques et sollicite un accompagnement financier de l'Etat, du Feder et des communes.

Il est ajouté un montant de **150 000 €** pour une participation au CHU de Nancy sur une étude à portée épidémiologique de la séroprévalence à la COVID 19 dans un échantillon de la population métropolitaine. Cette étude vise à réaliser une campagne de tests de dépistages sérologiques des anticorps développés après contact de la COVID 19 sur un échantillon de personnes (et leur famille proche) tirées aléatoirement au sort à partir des listes électorales des communes du Grand Nancy.

Par ailleurs, le Conseil métropolitain a acté le 12 juin dernier le principe de la création d'un fonds d'aide à la mobilité au titre de la cohésion sociale. Dans l'attente de la mise en place d'une tarification solidaire, chaque commune bénéficiera, proportionnellement à sa population et pour une durée de six mois, des chèques mobilité d'une valeur unitaire de 5 €, qu'elles fourniront à leur CCAS, en fonction de la situation de précarité. Ceux-ci pourront attribuer aux personnes en difficulté un ou plusieurs chèques mobilité. Ainsi, ce sont 100 000 chèques qui seront édités pour une valeur totale de **500 000 €**. Ces chèques seront échangeables contre des titres de transport.

Un fonds aux associations pour des subventions exceptionnelles lié aux impacts de la crise est prévu pour **50 000 €**, qui concernera surtout de l'aide alimentaire (Banque alimentaire), accès aux droits... Il est également prévu une enveloppe de **25 000 €** pour une étude complémentaire relative à l'inclusion numérique pour lutter contre les creusements des inégalités.

Il est inscrit **10 700 €** pour enregistrer l'écriture comptable de remise gracieuse sur l'aire de Manitas à Nancy-Maxéville, ainsi qu'un titre de recette de même montant correspondant aux impayés des places de stationnement sur la période de confinement.

RECETTES : + 1 057 417 €

Dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à la COVID 19, la Métropole a acheté pour le compte des communes des masques et sollicite un accompagnement financier :

- de l'Etat de **510 000 €**,
- du Feder de **399 241 €**,
- des communes pour **198 176 €**,

soit un total de recettes inscrites de **1 107 417 €**.

Par ailleurs, le confinement ainsi que la baisse d'activité économique et sociale liés à la crise sanitaire sur le territoire français ont conduit à une baisse d'activité engendrant une perte de recette du service de la fourrière métropolitaine estimée à **- 50 000 €**.

TERRITOIRES MOBILITE ENVIRONNEMENT

RECETTES : - 18 500 €

La baisse d'activité économique et sociale engendre une perte de recettes des services de location de vélos de - **6 000 €** et de la Maison du vélo pour - **12 500 €**.

SERVICES ET INFRASTRUCTURES - CENTRES TECHNIQUES

DEPENSES : - 100 000 €

Le prix bas des carburants ainsi que la baisse d'activité pendant le confinement permettent une diminution des crédits de – **100 000 €**

RESSOURCES – DEPENSES DE STRUCTURE

DEPENSES : + 228 000 €

Dans le cadre de la déclinaison des protocoles sanitaires de lutte contre la propagation du Virus COVID 19, les stocks de produits sanitaires et fournitures, notamment en gel hydrologique, savon et papiers essuie-main, ont dû être assurés pour faire face à une augmentation des consommations et anticiper une rupture potentielle d'approvisionnement et une augmentation des tarifs : **40 000 €**.

Le Grand Nancy a doté ses agents de masques barrières réutilisables normés AFNOR, achetés auprès de fournisseurs locaux et nationaux, ainsi que des masques jetables pour répondre aux besoins des protocoles sanitaires : coût **130 000 €**. Des prestations de nettoyage supplémentaires ont dû être mises en place pour **10 000 €** au siège social et dans les bâtiments dépendants (nettoyage des points de contact, désinfection ...).

Le Grand Nancy a externalisé l'organisation du Conseil Métropolitain du 12 juin 2020 au centre de congrès Prouvé et des frais particuliers liés aux moyens techniques et à la retransmission ont dû être mis en place à hauteur de **28 000 €**.

Pour assurer le suivi psychologique et médical des agents lors de la période de confinement et à la reprise d'activité, les services de santé au travail de la Métropole ont été renforcés grâce à un prestataire de service médical qui a pu mettre à disposition du Grand Nancy, pour 2 à 3 mois, un médecin de prévention et une infirmière. Une enveloppe de **20 000 €** a été dédiée à la médecine du travail.

COMMUNICATION ET DIRECTION GENERALE

DEPENSES : + 20 000 €

Pour permettre l'affichage des protocoles et la distribution des notices d'usages des masques barrière, des impressions particulières ont été demandées à des reprographes : coût + **20 000 €**.

CULTURE SPORTS LOISIRS – CONSERVATOIRE REGIONAL

DEPENSES : + 24 200 €

Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conservatoire a dû fermer ses portes à partir du 16 mars dernier. Dans ce contexte, un suivi pédagogique pouvant prendre différentes formes a été mis en œuvre à distance par les enseignants à destination des élèves, lorsque cela était possible.

Dans certains cas, celui-ci n'a pu être assuré. Aussi, afin de prendre en compte les difficultés de suivi pédagogique rencontrées, ainsi que l'éventuel impact de la crise sur les finances des familles, il est proposé une inscription supplémentaire de **22 000 €** pour l'application des remises suivantes des élèves ayant été impactés par une réduction du service rendu depuis le 16 mars dernier :

- 30 % du montant des frais de scolarité (hors éventuelles majorations) pour les élèves suivant un cursus en pratique collective unique, en atelier de découverte instrumentale ou en parcours d'éveil (5 et 6 ans),
- 15 % du montant des frais de scolarité (hors éventuelles majorations) pour les élèves suivant un tout autre cursus.

D'autre part, les représentations du concert Fauré prévues le 7 mai dans la salle des Congrès Prouvé et le 10 mai à la Madeleine à Paris n'ont pas eu lieu. Ainsi, les déplacements en bus, la location de la salle Prouvé et les frais annexes ont dû être annulés. Par ailleurs, les concerts d'action culturelle et examens ont aussi été supprimés impliquant l'annulation des frais de cachets, de charges sociales et de déplacements des jurys. L'ensemble de ces dépenses annulées représentent une désaffectation des crédits de - **32 800 €**.

Enfin, dans le cadre des mesures de protection sanitaire à observer, les élèves et professeurs sont amenés à respecter une distanciation physique. Aussi, il a été nécessaire d'acquérir du matériel adapté pour les cours enseignés en présentiel (chant, instruments à vents...) pour un montant estimé à **20 000 €**. Les professeurs ont également enseigné à distance certaines disciplines collectives (chorale, orchestre...). Le Conservatoire a souscrit à ce titre des abonnements numériques permettant l'enseignement à distance. Cette dépense est évaluée à **15 000 €**.

SPORTS LOISIRS – ZENITH

DEPENSES : + 14 112 €

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19, il a été nécessaire de s'adjuger l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé afin d'accompagner la gestion de la délégation de service public du Zénith. Cette dépense supplémentaire représente **14 112 €**.

PISCINES

DEPENSES : - 200 000 €

Suite à l'annonce des mesures de confinement, une décision de vidanger certains bassins a été prise, situation qui a permis des économies d'eau, de chauffage, d'électricité, de nettoyage et des produits de traitement estimés à - **200 000 €**.

RECETTES : - 256 124 €

La fermeture de l'ensemble des piscines pendant la crise sanitaire du COVID 19 et jusqu'à nouvel ordre s'est traduite par une absence de fréquentation et de vente de services. Le manque de recettes est estimé à - **256 124 €**.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

DEPENSES : - 121 800 €

Les événements programmés par délibération n° 55 du Conseil du 31 janvier 2020, au premier semestre 2020 pour le soutien aux grands événements sportifs, ont été annulés. Il s'agit du Meeting Stanislas-Nancy "Pro Athlé Tour 2020" du 23/05/2020 au stade Raymond Petit à Tomblaine organisé par l'Association Nancy Athlétisme Métropole (- **65 000 €**) et des autres manifestations (- **56 800 €**).

ETABLISSEMENTS DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

RECETTES : - 88 400 €

La période de fermeture du Musée de l'histoire du fer en raison de la crise sanitaire du COVID 19 a engendré une perte de recettes de billetterie d'un montant de - **4 800 €**. Alors que le Jardin botanique Jean-Marie Pelt est fermé depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, le jardin d'altitude du Haut Chitelet n'a pas débuté sa saison. Aussi, les recettes de billetterie et de boutique qui auraient pu être encaissées pendant ces mois de fermeture n'ont pas été perçues. Cette perte de recettes représente - **83 600 €**.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 15 000 €

A l'issue de la période de confinement, un plan de reprise contrôlé de l'activité a été mis en œuvre. Afin de permettre le respect des gestes barrières, notamment la distanciation physique dans les espaces de vie commune comme les vestiaires, les sanitaires et les réfectoires au sein des services opérationnels, des équipements complémentaires ont été loués et installés au centre technique de Vandoeuvre, en plus de l'étalement des horaires de prise de poste.

RECETTES : - 245 000 €

Sur la période du confinement du 17 mars au 10 mai 2020, les productions d'eau potable ont baissé de plus de 6 % par rapport à 2019. Cette baisse devrait induire une diminution équivalente des consommations de ventes d'eau aux abonnés et donc une perte de recettes de **-245 000 €** sur la redevance eau potable.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : - 265 000 €

L'opération de curage général des collecteurs principaux du Grand Nancy nécessite la mise en place d'un bypass provisoire par pompage. Le retard induit par la crise sanitaire conduit à repousser cette opération d'un an pour bénéficier d'une période favorable sur le plan hydrologique et donc à reporter les crédits sur l'exercice 2021. Les crédits prévus au titre de l'entretien du curage mécanisé (**- 225 000 €**) et des coûts d'énergie électrique (**- 50 000 €**) peuvent être désaffectés.

Par ailleurs, comme pour le budget de l'Eau, des équipements complémentaires ont été loués et installés pour **10 000 €** au centre technique de Pulnoy, en plus de l'étalement des horaires de prise de poste.

RECETTES : - 145 000 €

De même que sur le budget Eau, sur la période du confinement du 17 mars au 10 mai 2020, les productions d'eau potable ont baissé de plus de 6 % par rapport à 2019. Cette baisse devrait induire une baisse équivalente des consommations et donc une perte de recettes de **- 145 000 €** sur la redevance d'assainissement collectif.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : - 900 000 €

Le confinement ainsi que la baisse d'activité économique et sociale ont conduit à une baisse de fréquentation des parkings de la Métropole engendrant une perte de recettes estimée à ce jour à - 900 000 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : - 10 880 000 €

La chute brutale de l'activité des entreprises mais également les mesures d'aides aux entreprises auront des incidences sur la masse salariale correspondant à l'assiette du Versement Mobilité (VM) de la Métropole qui pourrait connaître une baisse historique de son produit.

Lors du budget 2020, le VM a été valorisé à hauteur de 58,5 M€. Ce produit tient compte des cotisations des entreprises mais aussi des administrations représentant respectivement 61,5 % et 38,5 % du produit, soit 35,98 M€ et 22,52 M€.

Depuis le début de la crise, l'Etat soutient les entreprises privées dans cette crise en leur versant une indemnité de chômage partiel. Cette aide qui bénéficie directement à l'entreprise n'est pas soumise aux cotisations sociales et donc pas au VM perçu par les collectivités. Cette baisse de l'assiette d'imposition entraîne une perte mensuelle de VM estimée à 1,63 M€. De ce fait, sur la période de confinement de 55 jours (arrondie à 2 mois), la perte serait de 3,25 M€, soit une baisse de 5,56 % sur le produit total de VM (annuel).

A partir du 1er juin, le chômage partiel est réduit pour l'essentiel des entreprises afin d'inciter à la reprise d'activité, mais également dans le but que les entreprises assument à nouveau les salaires de leurs salariés.

Dans l'hypothèse d'une rémunération composée pour moitié de chômage partiel et pour moitié du salaire versé par l'employeur, la perte de VM associé serait de 0,86 M€ par mois. Si ce dispositif perdure, en l'état, jusqu'à la fin de l'année 2020, la perte de VM de juin à décembre (7 mois) serait de 6,03 M€.

Enfin, la diminution des effectifs qui a été visible lors des mois de confinement pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. La baisse des effectifs pourrait également avoir une incidence sur l'assujettissement au VM, notamment pour les entreprises dont les effectifs sont proches des onze salariés (seuil). L'impact de la baisse des effectifs est estimé à 1,63 M€.

En reprenant l'ensemble des informations et simulations présentées, l'impact du COVID 19 serait de **10,88 M€** pour la Métropole en 2020. Le produit du VM serait ainsi porté à 47,62 M€ pour 2020 contre 58,5 M€ prévus initialement représentant une baisse de 18,6 %.

L'excédent constitué à fin 2019 du budget annexe transport, initialement dévolu à participer à l'autofinancement des investissements liés au nouveau tramway, sera totalement affecté à la compensation de la perte attendue du versement mobilités.

Il est à noter que l'Etat a prévu, via le projet de loi de finances rectificative n° 3, de compenser aux collectivités les pertes de recettes fiscales. Pour autant, aucun montant de compensation n'est porté dans cette décision modificative, compte tenu de la difficulté d'établir une estimation :

- d'une part, parce que les pertes de recettes fiscales de chaque collectivité sont calculées globalement, et non de façon individuelle, recette par recette.
- d'autre part, parce que pour chaque commune/EPCI, il est calculé la différence entre la somme de la moyenne de chacun de ces produits sur 2017-2019 et la somme de ces produits tels que perçus en 2020, ce qui laisse supposer une compensation en 2021 pour les pertes 2020.

DEPENSES

La sortie progressive de la crise COVID doit être accompagnée, au-delà du soutien aux plus fragiles sous forme de chèques mobilités présenté plus haut, d'une véritable politique volontariste en matière de mobilités en général, et de relance des transports en commun en particulier. La crainte de l'utilisation des transports en commun, on le sait, va occasionner durablement une désaffection des voyageurs pour les bus et tramways. Alors que la fréquentation était sur une tendance haussière régulière de 3 à 5 % depuis deux années, il est certain qu'elle ne retrouvera son niveau d'avant crise avant plusieurs mois, voire en 2022. Le report des usagers du transport peut se faire sur les modes actifs que sont la marche, le vélo ou les engins de déplacement individuel (trottinettes, gyropodes...) mais aussi et surtout, cela est à craindre, vers le véhicule individuel.

Ainsi il convient, plus que jamais, de définir et promouvoir une ambition et une vision en la matière, et la Métropole fait des mobilités une de ses premières priorités du nouveau mandat. Des mesures d'urgences sont d'ores et déjà engagées :

- Préparation du dimensionnement du réseau Stan pour la rentrée de manière à garantir les capacités des bus et tramways à la fois pour le transport des voyageurs dans cette période traditionnellement chargée, mais aussi dans le respect des précautions sanitaires et gestes barrière ;

- Création du nouveau service de transport à la demande MobiMatin qui se veut l'héritier de Resago Gare et du MobiSanté mis en place pendant la crise COVID ;
- Création d'un nouveau parking relais sur le parking du Parc Expo à Vandoeuvre-lès-Nancy, avec mise en place d'une navette dédiée le raccordant au centre-ville de Nancy ;
- Lancement au moyen d'un groupe de travail sur la thématique « tarification solidaires et gratuités » d'une réflexion visant à l'instauration dans les meilleurs délais des gratuités d'accès au réseau Stan le week-end pour tous, et tout le temps pour les moins de 18 ans et plus de 65 ans.

Ces mesures s'accompagneront d'une réflexion sur la coordination à envisager avec nos voisins dans la perspective d'un réseau unique dans le bassin de vie.

La DM2 à venir, déjà évoquée ci-avant, intégrera les conséquences financières de ces diverses mesures, intégrant les conséquences sur l'offre (évaluation des risques de saturation, notamment dans le contexte de crise sanitaire) et sur le contrat de délégation de service public assis actuellement sur un produit attendu de recettes tarifaires de l'ordre de 16 M€, reversées au délégataire sous la forme d'une contribution variable.

II – AUTRES DEPENSES ET RECETTES

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 1 316 477 €

RECETTES : + 2 330 477 €

DETTE

DEPENSES : + 3 245 €

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de **+ 3 245 €** afin de rembourser une échéance d'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

RECETTES : + 2 150 477 €

Les mouvements budgétaires inscrits en DM nécessitent de revaloriser l'emprunt d'équilibre à hauteur de 2 150 477 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 62 425 025 €.

DOTATION

DEPENSES : + 27 000 €

Suite à un trop perçu de taxe d'urbanisme de 36 151 € relatif à l'année 2009, le Grand Nancy doit procéder au paiement d'un dégrèvement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Aussi, il y a lieu de revaloriser l'imputation de **+ 27 000 €**.

TERRITOIRES MOBILITE ENVIRONNEMENT

DEPENSES : + 1 286 232 €

L'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) assure la maîtrise foncière pour le compte du Grand Nancy dans le cadre d'une convention. Si les projets n'entrent pas dans une phase pré-opérationnelle ou opérationnelle, le Grand Nancy est dans l'obligation de racheter les terrains à l'E.P.F.L suite à un délai de portage foncier de 5 ans si les études pré-opérationnelles n'ont pas été lancées, de 10 ans si le projet n'est pas en phase opérationnelle et enfin de 15 ans (délai maximum). Certaines échéances relatives aux portages fonciers dus à l'EPFL n'ont pas été prévues au budget primitif 2020, il convient donc de les inscrire au titre :

- de la Presqu'île de la Méchelle : **+ 351 838 €**,
- du secteur Mac Mahon à Nancy : **+ 286 558 €**,
- de l'îlot rue de Reménauville à Nancy : **+ 309 124 €**,
- du site Pré Jean Fontenier : **+ 338 712 €**.

RECETTES : + 180 000 €

Conformément à la délibération du Conseil du 31 janvier 2020, il est proposé d'inscrire **+ 180 000 €** de recettes sur la ZAC du Plateau de Brabois. Dans le cadre des opérations de clôture, il y a lieu de prévoir le transfert de la quote-part des financements sur la partie des études dont l'exécution n'a pas été engagée. Cette quote-part est restituée au concédant, la Métropole du Grand Nancy, au titre du financement du plan d'action non engagé par son concessionnaire, Solorem.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : - 3 000 000 €

Après affectation des résultats 2019, il est possible de désaffecter 3 000 000 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 3 988 309 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : - 6 419 241,84 €

L'excédent d'investissement reporté 2019 de 4 419 241,84 € et la mise en réserve pour les investissements futurs de 2 000 000 € permettent de désaffecter 6 419 241,84 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 5 666 050,16 €.

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 190 000 €

CENTRE DE CONGRES – PARC DES EXPOSITIONS

Maintenance et Gestion du Centre de Congrès (+ 190 000 €)

Les travaux de parachèvement du Centre de Congrès Prouvé ont été engagés suite au recrutement d'un nouveau maître d'œuvre dédié en décembre 2017. En effet, après quelques années d'exploitation du Centre Prouvé par la SAPL Destination Nancy, délégataire de service public du Grand Nancy pour la gestion du Centre, ils sont devenus incontournables pour des raisons impérieuses de sécurité et de fonctionnalité de l'équipement. Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'assurer la sécurité et la fonctionnalité du site. Il convient de prévoir **70 000 € HT** pour la première phase des ouvrages de GTC (gestion technique centralisée chauffage/climatisation), afin de permettre le remplacement d'armoires de chauffage-ventilation-climatisation (zones petit auditorium, hall d'accueil, 4 salles de commissions, grand auditorium et foyer).

Ces travaux permettront sur le moyen et long terme de réaliser des économies d'énergie importantes. D'autre part, afin de sécuriser les abords du Centre, **100 000 € HT** sont à créditer pour assurer la maintenance et la réparation des façades de l'ensemble du bâtiment suite à la chute d'un châssis vitré début 2020. Enfin, et toujours en matière de sécurité, mais à l'intérieur de l'équipement, **20 000 € HT** doivent être prévus pour motoriser les clapets coupe-feu inaccessibles et permettre leur maintenance.

RECETTES : + 190 000 €

Les mouvements budgétaires inscrits lors de cette décision modificative permettent d'affecter 190 000 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 975 560 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 17 725 €

DETTE

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de + **17 725 €** afin de rembourser une échéance d'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 655 403 €

RECETTES : + 105 260 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES : + 90 000 €

Un plan d'économie avait été décidé en 2018 visant à réduire progressivement la subvention allouée à l'agence SCALEN avec une échéance fixée à 2022. Ce plan d'économie prenait en compte la création d'une agence de développement économique en 2020 permettant d'obtenir le soutien de Région Grand Est. Cette agence n'étant pas encore créée, faute d'être parvenu à un consensus dans les négociations entre la Région et les EPCI du sud Meurthe-et-Moselle, il convient d'abonder la ligne de subvention dédiée à soutenir l'action de SCALEN dans le cadre des salons de développement économique de **50 000 €**, pour parvenir à un soutien identique à celui de 2019.

Par ailleurs, le Sillon Lorrain et l'association LORNTECH sont dépositaires des labels Capitale et Communauté French Tech en région Grand Est. Dans le plan d'actions 2019, le Sillon Lorrain a inscrit et expérimenté un appel à idées auprès des entreprises de l'écosystème, pour une application réelle sur la ville. Pour le territoire de la Métropole du Grand Nancy, l'entreprise retenue est Alérion Science, pour son projet LORSTREET, en réponse à la thématique 'Attractivité touristique'. Comme cet appel à idées vise à satisfaire des besoins du Grand Nancy au titre de l'attractivité des commerces du centre-ville, le Sillon Lorrain versera une aide de **15 000 €** à la Métropole pour lui permettre ensuite de passer une commande pour une étude de projet de mobilité auprès de la start-up lauréate, citée plus haut. Une recette équivalente à cette dépense est donc inscrite également au budget via cette DM.

Enfin, dans le cadre du Projet « Des Hommes et des Arbres » porté par la Métropole en réponse à l'Appel à Projets de l'Etat dans le cadre du programme « territoire d'Innovation », la Région Grand Est a souhaité apporter son soutien financier pour un montant maximum de 100 000 €. Ce montant maximum était indexé sur un montant de dépenses à atteindre préalablement défini. Celui-ci n'a cependant pas été atteint en raison de la conclusion de marchés publics d'études pour des montants inférieurs aux prévisions. Il convient donc d'annuler le dernier titre de recettes émis en 2019 pour un montant de **25 000 €** portant ainsi la participation financière de la Région à hauteur de 75 000 € concernant la première du projet, soit la phase Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

RECETTES : + 15 000 €

Le Pôle métropolitain du Sillon Lorrain a été désigné pour coordonner une expérimentation et une mise en œuvre de démonstrateurs urbains dits POC (preuve par le concept).

Cet appel à idées vise à soutenir le développement des start-ups et entreprises de l'écosystème LORNTECH et à permettre aux territoires de mettre en place des projets innovants. Le pôle versera à ses 4 membres **15 000 €** chacun pour assurer le paiement des start-ups retenues à l'appel à idées. L'entreprise retenue pour la Métropole du Grand Nancy est Aleryon Science pour son projet LORSTREET, portant sur la thématique « Attractivité touristique ». La Métropole passera commande auprès de cette entreprise pour son offre, une fois cette recette enregistrée.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE VIE ETUDIANTE

RECETTES : + 2 640 €

Le Groupement d'intérêt public Groupement pour l'Evaluation des Mesures en Continu dans les Eaux et en Assainissement (GIP GEMCEA) créé en 1988 à l'initiative du Grand Nancy, visait à mettre en commun des travaux de recherche, des moyens intellectuels, matériels et financiers afin de mettre en synergie ces moyens publics et privés pour conforter la recherche et le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le GIP n'ayant plus d'activité, les membres constitutifs du GIP GEMCEA se sont entendus sur l'engagement de la procédure de dissolution du GIP avec liquidation. Suite à la tenue de plusieurs assemblées générales, il a été décidé de sa dissolution effective le 28 février 2019. Les différentes opérations de liquidation ont notamment débouché à la constatation d'un boni de liquidation de **+ 2 640 €**. Une des résolutions de l'AG de liquidation a été d'attribuer ce boni à la Métropole du Grand Nancy. Il convient ainsi d'ajouter ces crédits en recette au budget 2020.

CULTURE SPORTS LOISIRS – PISCINES

DEPENSES : + 200 000 €

Afin de continuer à proposer au public une offre de plein air en période estivale pendant le temps du chantier de Grand Nancy thermal, les espaces extérieurs de la piscine Alfred Nakache Nancy Gentilly et de la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy seront valorisés pour en faire des sites de convivialité. Les deux sites accueilleront ainsi des bassins provisoires qu'il convient de louer. La location de ces deux structures génère des dépenses supplémentaires de **200 000 €**, dont 135 000 € pour la piscine de Gentilly et 65 000 € à la piscine de Vandœuvre.

CULTURE SPORTS LOISIRS – CONSERVATOIRE REGIONAL

RECETTES : + 87 620 €

Etablissement métropolitain accueillant plus de 1 500 élèves, le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Nancy poursuit notamment une double mission de formation initiale des jeunes enfants et formation pré-professionnelle des étudiants dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Le budget du Conservatoire pris en charge exclusivement par la Métropole du Grand Nancy peut prétendre à une subvention de fonctionnement de la DRAC Grand Est d'un montant de **87 620 €** identique à celui perçu l'année dernière.

Ce financement repose sur la prise en compte, au sein du projet d'établissement du Conservatoire, de quatre grands axes de développement : la mise en œuvre d'une tarification sociale, le renouvellement des pratiques pédagogiques, la diversification de l'offre artistique et le développement des réseaux et des partenariats.

RESSOURCES – ADMINISTRATION GENERALE

DEPENSES : - 81 000 €

GRANDS PARTENARIATS

DEPENSES : + 81 151 €

Depuis la création du Pôle métropolitain européen du Sillon lorrain sous la forme juridique d'un syndicat mixte, son animation était assurée par un délégué général issu des services du Grand Nancy. Par délibération du Conseil syndical du Pôle métropolitain en date du 17 février 2020, il a été décidé d'intégrer ce fonctionnaire dans la structure en actant que le Grand Nancy supporterait dans l'immédiat la charge supplémentaire que représente l'intégration de ce fonctionnaire dans ses effectifs à partir de la date d'entrée au tableau des effectifs, soit à compter du 1^{er} mai 2020. Il convient, en conséquence, de prévoir une augmentation de la participation de la Métropole au Syndicat mixte d'un montant de **81 000 €** pour l'année 2020, **montant parallèlement réduit des dépenses de personnel.**

Il convient également de revaloriser de **151 €** les crédits 2020 de la participation du Grand Nancy à la Multipôle sud 54 suite à la réception du montant précis de l'appel à cotisation 2020.

GRANDS PROJETS

DEPENSES : + 35 500 €

Un plan d'économie a été engagé en 2018 sur plusieurs années jusque 2022 (- 7 % au total), visant progressivement et simultanément à la création d'une agence de développement économique soutenue par la Région Grand Est, à baisser le niveau de soutien de la Métropole du Grand Nancy à l'agence SCALEN. L'économie fixée pour 2020 devra être repoussée dans la mesure où cette agence n'est pas encore créée, puisque les négociations entre la Région Grand Est et les EPCI du Sud de la Meurthe-et-Moselle n'ont pas pu aboutir encore. Il y a lieu d'abonder la subvention correspondante de **35 500 €**.

AUTRES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

DEPENSES : + 136 646 €

La participation du Grand Nancy au Syndicat Intercommunal Scolaire a été prévue, faute d'éléments d'information au moment de la préparation du budget métropolitain en janvier 2020.

Le Syndicat a récemment notifié au Grand Nancy, lors du vote de son budget 2020, une participation de 2 013 428 €, en hausse de 1,97 % par rapport au montant réellement versé en 2019 (1 974 437 €). La prévision budgétaire de 2 M€ est ainsi réévaluée de + **13 428 €**.

Par ailleurs, la participation du Grand Nancy au fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe Madon s'élève pour 2020 à 402 000 €. Les crédits complémentaires, + **123 218 €**, permettent d'ajuster la participation du Grand Nancy en raison d'une inscription insuffisante lors de l'élaboration du budget primitif.

SERVICES ET INFRASTRUCTURES

DEPENSES : - 333 168 €

L'hiver extrêmement doux a limité le nombre d'intervention de viabilité hivernale et libéré des crédits sur la fourniture de sel – **300 000 €** et les travaux de salage - **30 000 €**.

Une enveloppe de – **3 168 €** est transférée pour régler les honoraires sur des opérations d'urbanisme.

TERRITOIRES MOBILITE ENVIRONNEMENT

DEPENSES : + 3 168 €

Des crédits sont nécessaires pour augmenter le marché commun métropolitain sur des questions spécifiques en urbanisme auprès du cabinet conseils.

SOLIDARITE ET HABITAT

DEPENSES : + 20 169 €

Une étude sur la viabilité et la forme juridique du futur institut du thermalisme sera lancée, ce qui nécessite de valoriser de + **20 169 €** l'enveloppe initiale prévue au budget.

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

DEPENSES : + 502 937 €

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports » et sur le budget annexe « Parcs de stationnement », il y a lieu de valoriser les subventions d'équilibre du budget principal respectivement de + **65 061 €** et de + **437 876 €**.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 19 600 €

TERRITOIRES MOBILITE ENVIRONNEMENT

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a accordé, par décision du 30 octobre 2017, en accord avec l'avis de l'Assemblée délibérante du 9 décembre 2016, une remise gracieuse pour un déficit constaté de 19 560,55 €, au régisseur de la régie de recettes des parkings métropolitains. Le déficit concernait plus particulièrement les encaissements du Parking Thiers. Il convient désormais pour la Métropole de régulariser la situation par l'émission d'un mandat correspondant au montant de la remise gracieuse accordée.

RECETTES : + 437 876 €

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Parcs de stationnement », il y a lieu de valoriser la subvention d'équilibre du budget principal de + 437 876 €.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEPENSES : + 36 500 €

La Métropole reprend en gestion directe le Centre de vie de Brabois, situé 21 rue du Bois de la Champelle à Vandoeuvre, à l'expiration du mandat de gestion de la Solorem sur la ZAC de Brabois. Celui-ci se compose notamment du restaurant d'entreprises Restaurabelle et de la crèche associative du Technopôle de Brabois, les Bébés bugs. Il s'agit par conséquent, au vu de la délibération n° 35 du Conseil métropolitain du 31 janvier 2020 qui a entériné les procédures de clôture du contrat de concession et du contrat de mandat de Solorem, de prévoir les crédits nécessaires afin d'assumer les dépenses de maintenance du site + 26 500 € et de s'acquitter de la taxe foncière correspondante + 10 000 €.

RECETTES : + 72 000 €

Avec la reprise en gestion directe du Centre de vie de Brabois, il convient également de prévoir les recettes de locations pour 72 000 € sur ce site.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : + 65 061 €

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports », il y a lieu de valoriser la subvention d'équilibre du budget principal de + 65 061 €.

**III – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS
L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :
DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR

D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE

Le Conseil métropolitain a adopté, par délibération du 8 février 2019, un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES

Opérations réelles

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Grands partenariats	2 500	de vers	510.1	6251 657382	voyages, déplacements et missions subventions aux organismes publics divers	111 160SUBV
Propreté voirie - espaces verts	4 955	de vers	511	617 657381	études et recherche autres établissements publics locaux	611 611SUBV

RECETTES

Opérations réelles

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Maintenance voirie	1 198 980	de vers	844	73211 7473	attribution de compensation participations des départements	320
Cohésion sociale	102 514	de vers	515.5	73211 7473	attribution de compensation participations des départements	320
Conservatoire régional du Grand Nancy	118 500	de vers	311.1	73211 7473	attribution de compensation participations des départements	320
Habitat et rénovation urbaine	1 972 318	de vers	552.3	73211 7473	attribution de compensation participations des départements	320